



SAS École de conduite
ZA Lamarraque
Boulevard de l'avenir
40310 Gabarret
SIRET 87817951400012 RCS Auch
Agrément : E200400005 0
N° TVA intracommunautaire : FR27878179514
Mail : ecoledeconduitem.power@gmail.com

Programme de la formation complémentaire dite « Post permis »

Cette formation complémentaire doit être suivie entre le 6ème mois et le 12 mois après obtention du permis de conduire, elle vise à renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale.

Cette formation est d'une durée de 7 heures sur une journée.

Le bonus de cette formation est de raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points sur son permis de conduire.

Voir les schémas ci-dessous.

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

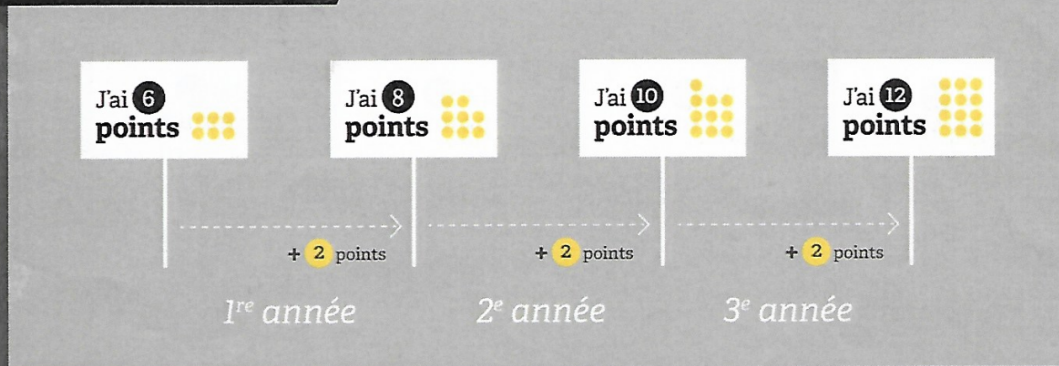
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



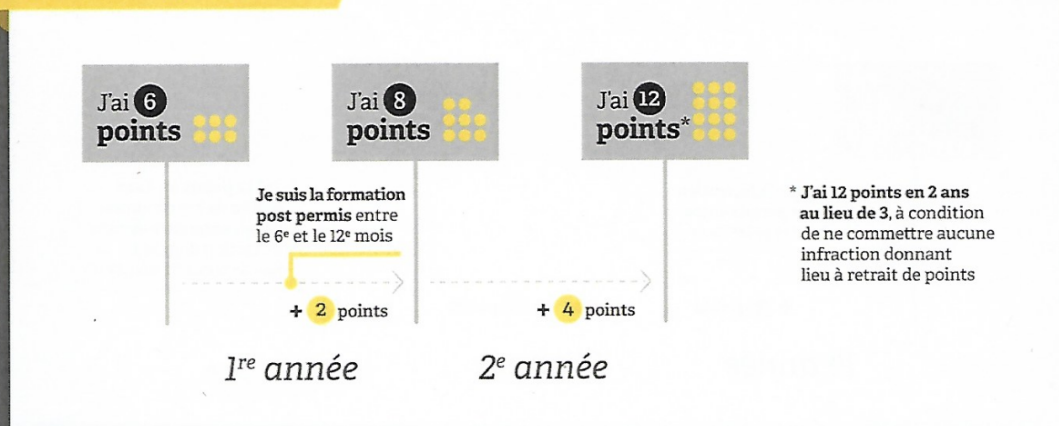
CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

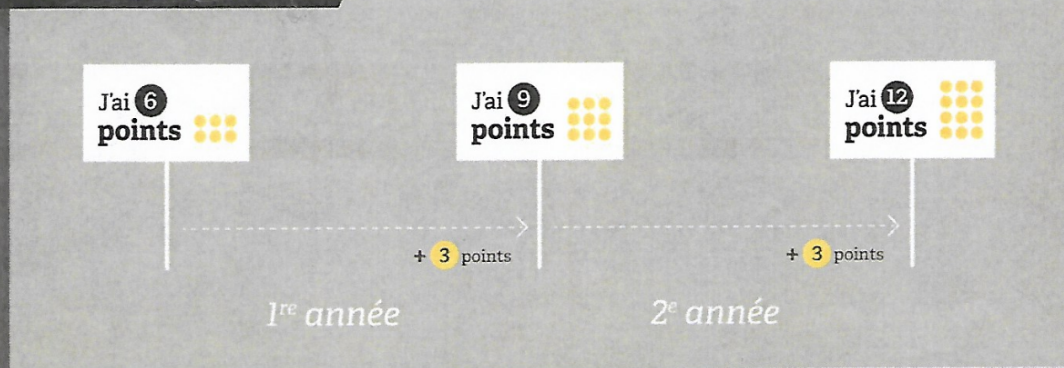
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



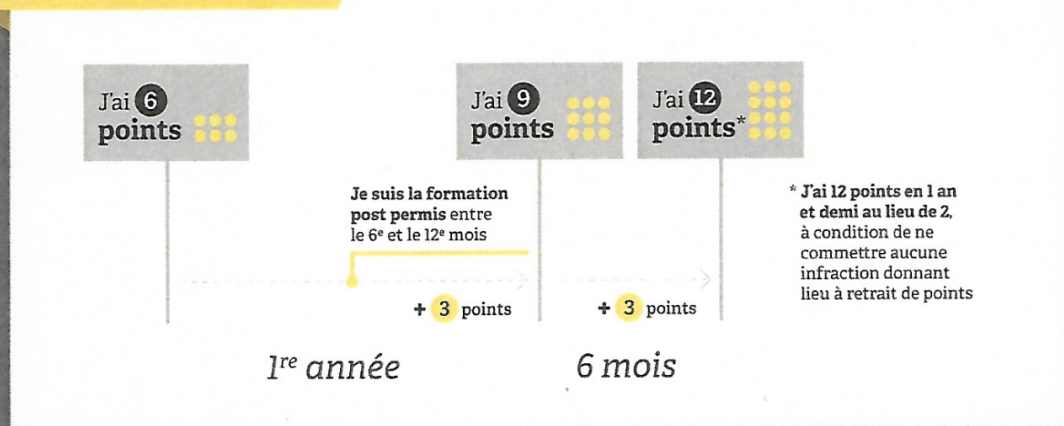
CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES